

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2010-150 DU 28 AVRIL 2010**

Chargeant Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale de l'intérim de Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale pour compter du lundi 12 avril 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le Décret n° 2009 – 260 du 12 Juin 2009 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du lundi 12 avril 2010, Monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale est chargé de l'intérim de Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale, pendant son absence.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 avril 2010

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



**Boni YAYI**